

Fiche de la discipline
Français juridique
 Année universitaire
2016-2017

1. Informations concernant le programme

| | |
|--|---|
| 1.1 Institution d'enseignement supérieur | Université de Craiova |
| 1.2 Faculté | Faculté de droit |
| 1.3 Département | Droit public |
| 1.4 Domaine d'études | Sciences juridiques |
| 1.5 Cycle d'études | MASTER M2 |
| 1.6 Programme d'études/Qualification | Droit/Juriste spécialisé en droit de l'homme |

2. Données sur la discipline

| | | | | | | | |
|-----------------------------------|--|--------------|---|-----------------------|---|-----------------------------|-----------|
| 2.1 Nom | <i>Français juridique</i> | | | | | | |
| 2.2 Titulaire du cours | - | | | | | | |
| 2.3 Titulaire des travaux dirigés | Maître de conférences dr. Dănișor Diana-Domnica | | | | | | |
| 2.4 Année d'études | I | 2.5 Semestre | 1 | 2.6 Type d'évaluation | - | 2.7 Régime de la discipline | OP |

3. Total heures estimées (heures/semestre)

| | | | | | |
|---|-----------|-----------------|---|--------|-----------|
| 3.1 Heures par semaine | 2 | dont: 3.2 cours | - | 3.3 TD | 2 |
| 3.4 Total heures | 28 | dont: 3.5 cours | - | 3.6 TD | 28 |
| Distribution du temps | | | | | heures |
| Analyse et étude des connaissances offertes par le support de cours, par la bibliographie et les notes | | | | | |
| Documentation supplémentaire en bibliothèque, plateformes électroniques de spécialité et bases de données | | | | | |
| Préparation séminaires/laboratoires,devoirs, rapports, portefeuilles et essais | | | | | |
| Tutoriel | | | | | |
| Examens | | | | | |
| Autres activités | | | | | |
| 3.7 Total heures d'étude individuelle | | | | | |
| 3.9 Total heures par semestre | | | | | |
| 3. 10 Nombre de crédits | | | | | |

4. Pré-conditions (le cas échéant)

| | |
|--------------------|----------------------------------|
| 4.1 de curriculum | |
| 4.2 de compétences | Compétences linguistiques |

5. Conditions (le cas échéant)

| | |
|------------------------------|---|
| 5.1. de déroulement du cours | - |
|------------------------------|---|

| | |
|----------------------------|------------------------------|
| 5.2. de déroulement des TD | 28 heures = 2 heures/semaine |
|----------------------------|------------------------------|

6. Compétences spécifiques accumulées

| | |
|------------------------------|---|
| Compétences professionnelles | <ul style="list-style-type: none"> • l'entretien de la langue de communication en milieu universitaire, • l'acquisition des compétences universitaires dans la langue française, • le développement du lexique spécialisé, • l'approfondissement des structures de la langue spécialisée, • l'analyse de textes spécialisés en lien avec les études, • l'acquisition progressive des compétences orales et écrites. |
| Compétences transversales | <ul style="list-style-type: none"> • être capable d'identifier les règles applicables à une situation factuelle donnée et pertinentes pour parvenir à un objectif pratique spécifié. • Etre capable de présenter clairement par écrit l'analyse juridique d'une situation concrète en utilisant un vocabulaire juridique correct. |

7. Objectifs de la discipline (qui résultent de la grille des compétences spécifiques accumulées)

| | |
|---------------------------------------|---|
| 7.1 Objectif général de la discipline | <ul style="list-style-type: none"> • le développement des compétences linguistiques nécessaires en français au niveau universitaire pour poursuivre des études bilingues, • l'approfondissement et l'élargissement des connaissances linguistiques françaises à l'écrit comme à l'oral par des exercices pratiques de lexique spécialisé, l'analyse de textes juridiques et de documents en relation avec des thèmes juridiques en Suisse et dans le monde. |
| 7.2 Objectifs spécifiques | <ul style="list-style-type: none"> • Les objectifs d'apprentissage concernent l'acquisition des compétences linguistiques en langue française spécialisée, nécessaires aux études universitaires. Un accent particulier est mis sur le renforcement de la production orale et écrite sur la base des documents concernant les thèmes juridiques. |

8. Contenu

| 8. 1 Cours | Méthodes d'enseignement | Observations |
|---|---|--------------|
| | | |
| 8. 2 TD | <i>Interactive:</i> | |
| I. Les domaines et les sources du droit | 1) <i>Les étudiant-e-s exposent leurs</i> | |

| | | |
|--|---|--|
| <p>La notion de droit; les branches du droit ; le droit international; le droit international public; le droit international privé; le droit national; le droit public; le droit constitutionnel; le droit administratif; le droit fiscal; le droit pénal; le droit privé; le droit civil; le droit des affaires; le droit social</p> <p>II. Les sources du droit français</p> <p>Classifications; les sources internationales et nationales; les sources directes et indirectes du droit; les sources écrites et non écrites du droit; la hiérarchie des sources nationales du droit; la publication et la citation des sources écrites; la citation d'un article; le Journal officiel; les codes</p> <p>III. Les caractères principaux du droit objectif</p> <p>Le caractère général et impersonnel de la règle de droit; le caractère obligatoire de la règle de droit; le style législatif; les expressions marquant la généralité (la généralité au sens indéterminé, la généralité au sens «tout le monde», la généralité au sens «personne»); les verbes; vocabulaire/expressions (droit positif/ droit commun, droit civil et droits civils, droit des gens et droits de l'homme); exercices; les branches du droit/terminologie; les sources du droit/terminologie</p> <p>IV. La justice française</p> <p>Les principes directeurs; le principe de séparation de l'ordre administratif et de l'ordre judiciaire; le principe du double degré de juridiction; le principe de collégialité; l'ordre administratif; le Conseil d'État; fonction de conseiller du Gouvernement; fonction contentieuse; les cours et tribunaux; les tribunaux administratifs; les cours administratives d'appel; l'ordre judiciaire; les juridictions civiles; les juridictions répressives (ou pénales); vocabulaire/expressions; la justice; le terme justice; la notion de juridiction; l'ordre de juridiction; les différents types de juridiction; la notion de décision; la Cour suprême; la compétence des juridictions (compétence d'attribution, compétence territoriale, la compétence en premier et dernier ressort); les décisions; expressions; exercices; compétence des juridictions/ Cas pratique; compétence des juridictions/ Étude de textes de loi</p> <p>V. La jurisprudence</p> <p>Les décisions de l'ordre judiciaire; le mécanisme du pourvoi en cassation; les voies de recours; l'ensemble de</p> | <p><i>solutions d'exercices L'enseignant-e stimule, relance, corrige, encourage</i></p> | |
|--|---|--|

la procédure possible; les décisions de la Cour de cassation; composition d'un arrêt de la Cour de cassation; les différentes parties d'un arrêt; les motifs; lecture guidée d'un arrêt de rejet; les faits; la procédure; les arguments du pourvoi; la position de la Cour de cassation; lecture rapide d'un arrêt de cassation; les faits; la procédure; la structure des arguments; les décisions de droit public; les décisions du Conseil d'État; composition d'un arrêt du Conseil d'État; les visas; les motifs; le dispositif; lecture guidée de l'arrêt Nicolò; la requête; l'exposition des dispositions applicables; l'application des dispositions au cas pratique; le dispositif; remarques; les décisions du Conseil constitutionnel; composition d'une décision du Conseil constitutionnel; les informations relatives à la saisine; exemple d'une décision; les abréviations utilisées pour désigner les décisions; les décisions rendues par les juridictions de l'ordre judiciaire; arrêts de la Cour de cassation; arrêts des cours d'appel; décisions des juridictions de première instance; les décisions rendues par les juridictions de l'ordre administratif; les décisions du Conseil d'État; les décisions des cours administratives d'appel; les décisions des tribunaux administratifs; vocabulaire/expressions; les décisions d'espèce et de principe; la notion d'autorité de chose jugée; les voies de recours suspensives d'exécution; la force de chose jugée; l'irrévocabilité; exercices; le pourvoi en cassation/étude d'une décision de justice; le Conseil d'État/étude d'une décision de justice

VI. Les acteurs de la vie juridique

La formation des juristes; la formation universitaire; la formation professionnelle; les magistrats; les magistrats de l'ordre judiciaire; distinction entre les magistrats du siège et les magistrats du ministère public; la notion de magistrat; la formation des magistrats; le statut des magistrats; les magistrats du siège; les magistrats du parquet; les magistrats de l'ordre administratif; les avocats; la profession d'avocat; la formation des avocats; le statut d'avocat; l'exercice de la profession d'avocat; les fonctions contentieuses de l'avocat en général; le partage des fonctions contentieuses de l'avocat; l'organisation du ministère public; les représentants du ministère public; le principe de l'indivisibilité; limite à la subordination hiérarchique; les officiers ministériels; la notion d'officier ministériel; les différents officiers ministériels; vocabulaire/expressions; expressions autour

du terme avocat; la constitution d'avocat; l'avocat d'office; l'avocat à la Cour et l'avocat à la Cour de cassation; l'avocat général et l'avocat; exercices; la féminisation des titres/terminologie; les magistrats/étude de textes de loi

VII. Notions de droit constitutionnel

Le Président de la République; le mandat présidentiel; la durée du mandat présidentiel; définition du terme mandat; durée du mandat présidentiel; les élections présidentielles; les fonctions présidentielles; principes; les fonctions présidentielles en général; la notion de contreseing; fonctions spécifiques du Président de la République; le référendum de l'article 11 de la Constitution; la dissolution de l'Assemblée nationale (art. 12); la révision de la Constitution; l'initiative de la révision; les titulaires du droit d'initiative; l'objet de la révision; le moment de la révision; l'adoption de la révision; l'approbation de la révision; le recours au référendum; le recours au Congrès; vocabulaire/expressions; les élections; une élection et un vote; définition; expressions; ne pas confondre voix et voie; électeur/électrice; électif/élective; éligible; électorat; le scrutin et le suffrage; le suffrage universel; le suffrage direct ou indirect; les modes de scrutin; le scrutin majoritaire; le scrutin majoritaire uninominal; le scrutin majoritaire de liste; le scrutin proportionnel; la souveraineté nationale/étude de textes de loi; les élections présidentielles/étude de textes de loi; la démocratie; réflexions; vocabulaire; les élections présidentielles; le Gouvernement; la nomination et la révocation des membres du Gouvernement; la nomination du Premier ministre; la nomination des ministres; le pouvoir de révocation du Président de la République; l'organisation du Gouvernement; la hiérarchie ministérielle; le Conseil des ministres; la responsabilité politique du Gouvernement; la motion de censure; la procédure d'adoption; les conséquences de la motion; la question de confiance à propos d'un texte (art. 49, al. 3); l'approbation d'une déclaration de politique générale; la question de confiance posée à l'Assemblée nationale; la question posée au Sénat; vocabulaire/expressions; le pouvoir réglementaire; les règlements autonomes; les règlements d'application des lois; les décrets et arrêtés; les décrets et arrêtés à caractère réglementaire; es décrets et arrêtés à portée individuelle (à ne pas confondre); les ordonnances; exercices; les pouvoirs du Président/étude

| | | |
|--|--|--|
| <p>de textes de loi; les pouvoirs du Premier ministre/cas pratique; le Parlement; composition; l'Assemblée nationale; le Sénat; le fonctionnement du Parlement; la procédure législative; le dépôt du texte; l'initiative d'un texte; l'examen par une commission; la discussion devant les deux assemblées; la fixation de l'ordre du jour; les amendements; la navette parlementaire; la commission mixte paritaire; le dernier mot de l'Assemblée nationale; le rôle du Gouvernement; la promulgation; le contrôle de constitutionnalité des lois; les deux types de contrôle des lois a priori; le contrôle des lois organiques; le contrôle des lois ordinaires; conséquences de la décision du Conseil constitutionnel; le nouveau type de contrôle des lois a posteriori; conséquences de la décision du Conseil constitutionnel; vocabulaire/expressions; les deux types classiques de loi; les lois organiques; les lois ordinaires; les lois particulières; les lois constitutionnelles; les lois référendaires; les lois de finances et les lois de financement de la sécurité sociale; expressions; les textes de loi; l'adjectif législatif; exercices; le Conseil constitutionnel/étude d'une décision de justice; la saisine; les visas; le raisonnement du Conseil constitutionnel; la solution du Conseil constitutionnel; le traité établissant une Constitution pour l'Europe/cas pratique; la révision de la Constitution (art. 89); la ratification du texte; le traité de Lisbonne</p> | | |
| <p>Bibliographie Bibliografie Schmidt-König. Introduction à la langue juridique française. Nomos Verlagsgesellschaft. Baden-Baden. Germany. 2011. Diana Dănişor. Terminologie juridique actuelle française et roumaine. Étude contrastive, Presses Académiques francophones. Sarrebruck. Germany. 2012. Diana Dănişor. Dicţionar juridic român-francez francez-român. Ediţia 2. CH. Beck. Bucureşti. 2010.</p> | | |

9. Corroboration des contenus de la discipline et des attentes des représentants des communautés épistémiques, des associations professionnelles et employeurs représentatifs du domaine connexe

| |
|--|
| |
|--|

10. Evaluation

| Type d'activité | 10.1 Critères d'évaluation | 10.2 Méthodes d'évaluation | 10.3 Pourcentages dans la note finale |
|-----------------|----------------------------|----------------------------|---------------------------------------|
| 10.4 Cours | | | |

| | | | |
|--------------------------------------|--|--|--|
| 10.5 TD | | | |
| 10.6 Standard minimum de performance | | | |

Date
6 mai 2016

Signature du titulaire du cours
Dănișor Diana-Domnica

Signature du titulaire du séminaire
Dănișor Diana-Domnica

Date de l'avis du département

Signature du directeur de département

.....

.....